



Séance du conseil d'administration du Cnous
Du 2 juillet 2020

Délibération CA-2020070214

relative au projet d'avenant à la convention entre le Cnous, la DGESIP et l'Université de Polynésie française

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,
Vu la convention entre le Cnous, la DGESIP et l'Université de Polynésie française,
Vu le projet de convention,*

- **Point de l'ordre du jour**

9 – Avenant à la convention entre le Cnous, la DGESIP et l'Université de la Polynésie française.

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**


- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation de du projet d'avenant à la convention telle que présentée aux administrateurs ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 31
Quorum : 10
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Nombre de procurations : 10
Abstentions : 0
Pour : 28
Contre : 0

Fait à Vanves, le 7 juillet 2020


Dominique MARCHAND

Pièce jointe : Projet d'avenant à la convention entre le Cnous, la DGESIP et l'Université de Polynésie française.